

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2017

	Nombre de conseillers :	
Date de convocation : 30/03/2017	En exercice :	11
Date d'affichage : 30/03/2017	Présents :	10
	Votants :	10

L'an deux mil dix-sept, le jeudi 6 avril à 20 Heures 30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie, sous la présidence de M. James BLOUIN, Maire.
Etaient présents: JC.GEFFROY, M.ROSSET, Adjoints,
H.DANJOU - J.MAZUEL- P.DERLY-C.CRETE- Y.LE HIR- O.CHARTON – V.LE GALL
formant la totalité des membres en exercice.
Absents : T.NEYT

Odile CHARTON a été élue secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 27 FEVRIER 2017 :

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte rendu de la réunion du 27 février 2017.

ENCAISSEMENT DE CHEQUE :

M. le Maire rappelle le sinistre survenu en décembre 2016 sur la toiture de la salle des fêtes par la rotation d'un semi-remorque sur le parking ;
Considérant les travaux réalisés pour sa remise en état par l'employé communal et des élus ainsi que le prêt de matériel ; Vu le remboursement par notre compagnie d'assurance ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'encaisser le chèque de l'assurance d'un montant de 4.032,90 € et d'inscrire le montant en recettes de fonctionnement à l'article 7788.

CONVENTION ORANGE REGISSANT LA PROPRIETE ET LA GESTION DES RESEAUX DE TELECOMMUNICATIONS – ENFOUISSEMENT RUELLE DU FORT :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'attribuer à l'opérateur ORANGE la propriété de ces installations comme décidés dans les tranches d'enfouissement antérieures pour la tranche ruelle du Fort.

Arrivée de JC.GEFFROY, V.LE GALL et J.MAZUEL

BUDGET PRIMITIF 2017 :

Le conseil municipal vote le budget primitif 2017, à l'unanimité, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de : 524.452 €

- section de fonctionnement : 237.734 €
- section d'investissement : 286.718 €

Les membres du conseil décident de ne pas augmenter les impôts locaux.

Investissements 2017 :

- Installation de bornes amovibles à l'entrée du parking salle des fêtes.
- Réfection de la peinture de la salle des fêtes
- Maintenance de sécurité à la salle des fêtes.
- Consolidation du clocher de l'église.
- Remplacement des cadrans de l'horloge de l'église.
- Achat de bacs jardinières.
- Installation d'une clôture béton le long de la citerne incendie.
- Achat d'une tondeuse autoportée.

- Achat d'illuminations de Noël.
- Travaux d'assainissement en traverse, rue Boullenger.
- Enfouissement des réseaux ruelle du Fort + création d'un éclairage public.
- Réfection des toilettes de la salle des fêtes et de la Mairie pour accès PMR.

Le budget du CCAS s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 8 295,89 €

AFFECTATION DES RESULTATS :

Après avoir constaté, d'après le compte administratif, un excédent de fonctionnement s'élevant à 64.772,54 €, le conseil municipal décide d'affecter la somme de 36.772,54 € à la section d'investissement du budget primitif 2017, au compte 1068 pour le financement des investissements 2017 et d'affecter au compte 002 de la section de fonctionnement le solde de 28.000 €.

L'excédent d'investissement s'élevant à 179.431,23 € sera inscrit au compte 001 de la section d'investissement.

CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VEXIN NORMAND ET LA COMMUNE D'AUTHEVERNES POUR TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT EN TRAVERSE SUR ROUTE DEPARTEMENTALE 716 :

Considérant que le champ de compétence de l'intercommunalité ne s'exerce plus sur l'assainissement en traverse et l'aménagement des trottoirs ;

Considérant l'instruction par la Communauté de communes Gisors-Epte-Lévrière durant l'année 2016 des dossiers de travaux d'assainissement en traverse sur les routes départementales en agglomération pour la commune d'Authevernes ;

Considérant la nécessité de mener à terme l'instruction des dossiers, la coordination et la réalisation des travaux ;

Considérant que la commune percevra directement la subvention du Département pour lesdits travaux ; Vu l'ensemble de ces éléments ; **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide** : - De prendre en charge les éléments de voirie exclus de l'intérêt communautaire.

- D'autoriser M. le Maire à signer une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la Communauté de communes du Vexin Normand pour l'instruction, la coordination et la réalisation des travaux d'assainissement en traverse sur la route départementale n°716 (rue Boullenger) inscrits au programme du Département en 2017.

QUESTIONS DIVERSES :

- Décharge : des déchets de toute nature sont régulièrement déposés rue de la garenne sur la propriété de M. Derly malgré le panneau d'interdiction. M. le Maire informe que malgré une menace de fermeture, le SYGOM a pour l'instant maintenu l'ouverture des déchetteries de Noyers et Hébecourt le samedi.

- Syndicat de l'aérodrome d'Etrépagny. M. Le Hir informe que des travaux d'aménagement sont programmés au terrain d'aviation et que le conseil syndical a refusé le retrait de la commune des Andelys.

- Syndicat des eaux : M. Le Hir informe de problèmes de dépassement de la limite de qualité fixée pour le chlorure de vinyle à Guitry sur la zone de distribution d'Authevernes. Ces non conformités n'ont concerné qu'une seule alimentation alimentant une rue à Guitry.

- PLU : la dernière réunion de travail avec les personnes publiques associées était consacrée au zonage, notamment sur la zone d'activités sur l'ancienne friche des pépinières DERLY. Une étude sera réalisée par la CCI pour valorisation de cette zone.

La séance a été levée à 22h50